

*VILLE DE LA RIVIERE DE CORPS*  
*SERVICE ENFANCE – JEUNESSE – ANIMATION*

**LE PROJET EDUCATIF**

**Les nouvelles orientations**

- Accueil des 0-3 ans
- Aide à la parentalité
- Prévention chez les adolescents (AJD)
- Comité des usagers
- Exercice de la citoyenneté à travers la santé, la prévention
- Place des associations
- Rôle et implication des grands-parents.

**DE L'ACTE SPONTANE A UNE DEMARCHE FONDEE PAR LE SENS**

**L'animation s'inscrit dans une démarche éducative** qui cherche à apporter à l'enfant les éléments de son épanouissement.

L'animateur, quant à lui, donne un sens à ce qu'il met en œuvre, élaborant une vision globale qui lui permet de cheminer vers un objectif qu'il s'est fixé.

C'est tout là l'enjeu de la démarche de projet. Cette dynamique dans laquelle il n'est pas facile ni d'entrer ni de rester, justifie pleinement qu'on prenne le temps de la comprendre et de l'intégrer.

Une telle démarche, pour évidente qu'elle puisse paraître, exige en réalité toute une série de compétences qui ne sont jamais données d'emblée, mais qui nécessitent au contraire tout un apprentissage : la maîtrise du temps, la capacité à se projeter dans l'avenir et l'aptitude à anticiper.

**La démarche de projet** ne doit donc pas être conçue ni comme une évidence, ni comme une approche naturelle, mais comme une démarche nécessitant une mise en œuvre et une élaboration.

**LA METHODOLOGIE DE PROJET EN ACTION**

*Phase préparatoire :*

C'est cette 1<sup>ère</sup> étape qui permet de donner une forme au projet et de le confronter à une étude d'opportunité et de faisabilité.

Elle part du diagnostic et de l'analyse de la situation, esquisse un compromis entre le possible et le souhaitable et détermine les choix stratégiques.

Cette phase doit déboucher sur la mise au point de documents formalisant le projet et indiquant les conditions organisationnelles de son déroulement.

*Phase de réalisation :*

C'est l'étape opérationnelle, celle de la concrétisation du projet. Il s'agit de mener l'action selon les modalités prévues initialement.

*Phase de fin de projet :*

Une fois l'action terminée, il convient de vérifier si les objectifs fixés ont bien été atteints, si les moyens utilisés ont répondu aux attentes, si la démarche souhaitée a été respectée.

## **LE PROJET EDUCATIF**

I- Chronologiquement, le 1<sup>er</sup> document formalisé dans une structure d'animation, en énonce les principes éducatifs et les valeurs générales qui guident son action.

L'éducation peut être définie comme l'ensemble des mécanismes mis en œuvre qui permettent à un individu d'accéder à une maturation et à une progression à différents niveaux de sa personnalité : psychomoteur, intellectuel, affectif, social et moral.

Les enfants et les jeunes ont de multiples occasions d'être confrontés à des adultes qui contribuent à :

- La construction de leur personnalité
  - ↳ En les confrontant à des modèles différenciés d'identification potentielle
- A l'édification de leur équilibre
  - ↳ En leur permettant d'intégrer toute une série de vécus et d'expériences
- A l'élaboration de leur individualité
  - ↳ En reconnaissant et valorisant les qualités attendues et en contrant les défauts rejetés.

Le Projet Educatif relève de la formalisation par l'institution des intentions éducatives, des valeurs et des convictions qui sont à l'origine de son engagement. Il ne fait qu'explicitier ce qui est de toute façon implicite dans la démarche.

*Les thèmes traités :*

- L'aménagement et la coordination des temps, des espaces et des rythmes éducatifs des enfants et des jeunes
- La citoyenneté et la prévention des conduites à risques
- L'aide à la parentalité.

*Les effets indirects :*

- L'amélioration des rapports entre les acteurs (en particulier avec l'Education Nationale) pour passer d'une logique d'incantation à une pratique de dialogue et de négociation

- Dans un contexte budgétaire contraint, le passage d'une logique sectorielle centrée sur les moyens d'une logique de projet plus transversale et plus efficace, à moyens constants.

**II-** Il traduit l'engagement de l'organisateur, ses principes, ses priorités. Il définit le sens de nos actions. Il fixe des orientations et des moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre.

Il s'agit d'un projet pluriannuel (2008-2013) qui vise à la continuité de l'action.

L'organisateur indique de quelle façon il fait le lien avec les ALSH qu'il organise.

Ce projet permet :

- Aux familles de mieux connaître les objectifs de l'organisateur à qui elles confient leurs enfants et de confronter ces objectifs à leurs propres valeurs et / ou attentes.
- Aux équipes pédagogiques de connaître les priorités de l'organisateur et les moyens que celui-ci met à leur disposition pour mettre en œuvre ses objectifs.

Il définit les objectifs de l'action éducative des personnes qui dirigent et animent les ALSH et précisent les mesures prises par la Mairie organisant l'accueil pour être informés des conditions de déroulement de celui-ci.

Organiser les ALSH pour les mineurs est un acte éducatif.

*Quelques objectifs :*

- Permettre à l'enfant et aux jeunes de vivre un temps de vacances
- Favoriser le développement de l'autonomie du jeune et de l'enfant, dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge
  - ↳ Capacité d'initiative, de créativité
  - ↳ Prise de responsabilité (...)
- Amener l'enfant à découvrir des pratiques variées
- Favoriser l'acquisition de savoirs techniques
- Favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et de la reconnaissance de la diversité
- Développer l'intégration des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps dans des séjours composés de mineurs valides
- Permettre à l'enfant de développer son esprit critique, de faire des choix
- Favoriser et permettre l'apprentissage et l'expérimentation de la démocratie
- Favoriser les liens intergénérationnels
- Favoriser l'ouverture des activités en incitant la mixité filles / garçons et les passerelles entre les tranches d'âge
- Améliorer la qualité des projets en fidélisant les personnels
  - ↳ Formation continue
  - ↳ Participation aux projets transversaux de la Vie Associative & Sportive.

Ces objectifs répondent à des besoins et des attentes exprimés par les familles, les élus, les enfants et les jeunes du territoire local.

Pour le déroulement des ALSH et en fonction de ces objectifs ; l'organisateur met en place un certain nombre de *moyens* :

- Des locaux et des espaces
- Un budget d'activités
- La constitution d'une équipe et les modalités de recrutement
- La définition d'horaires d'ouverture
- Les modalités tarifaires
- Des conventions de partenariat
- Des outils d'informations et de relations avec les familles
- Un règlement intérieur
- Des temps de concertation et de préparation pour les équipes
- Des modalités d'évaluation et de suivi des projets.

Ces moyens sont un indicateur pour repérer la validité et la réalité des objectifs annoncés.

Il s'agit pour l'organisateur de permettre et de faciliter la mise en œuvre de l'action.

## **I – LA POLITIQUE ENFANCE – JEUNESSE - ANIMATION**

### *1- Nos conceptions éducatives*

Le respect de la liberté de l'enfant, de son **droit à la parole** indispensable à l'appropriation des savoirs et de la culture ne peut en aucun cas se conjuguer avec le laissez-faire.

Il est indispensable que **l'adulte s'engage** pour contenir, transmettre, stimuler. Il fait la part des choses entre l'intérêt spontané exprimé par l'enfant et ses besoins réels en tant qu' « adulte en devenir. »

**L'enfant ne pourra faire de choix, c'est à dire devenir autonome, qu'après avoir acquis des connaissances.**

L'animateur, attentif, enthousiaste, dynamique énonce les **limites et les règles indispensables à la vie en collectivité.**

Il doit être convaincu qu'une règle clairement posée rassure l'enfant en lui donnant un cadre d'évolution, et facilite son intégration dans le groupe et dans la vie.

A l'intérieur de ce cadre sécurisant, la relation éducative peut s'inscrire dans **un échange, une écoute** avec l'enfant ; l'adulte recherche sa **participation** sur le projet qui le concerne.

La prise en compte de ses **suggestions** valorise l'enfant à travers une réalisation et lui fait découvrir **le plaisir de la création** pour soi et pour les autres.

Ce plaisir est un **moteur de vie.**

Pour autant l'adulte ne doit pas en rester aux intérêts exprimés par les enfants mais faire preuve d'exigence dans la recherche et la satisfaction de besoins réels à son épanouissement, à son développement humain.

2- La transmission des valeurs, des connaissances, des savoirs-être, par les adultes est devenue un exercice difficile

En effet, nos jeunes sont exposés aujourd'hui à de multiples références véhiculées par les médias (TV, Cinéma, Musique, Internet) et l'école...

Plus que jamais **l'adulte doit se mobiliser** pour aider le jeune à ne pas sombrer dans le désarroi.

L'animateur devra donc échanger, discuter, approuver ou contester afin de **donner du sens aux autorisations ou aux interdits** et surtout aider le jeune à se repérer afin qu'il soit **riche des divers courants culturels** auxquels il peut avoir accès.



Il conviendra également de s'interroger sur ces deux dernières notions, de les adapter en fonction de l'âge des jeunes auxquels on s'adresse en se rappelant que :

- **L'interdit** excite davantage l'intérêt pour la **transgression** notamment au moment de l'adolescence
- Par contre **l'autorisation** comme émanation de l'autorité peut **responsabiliser** celui à qui on la donne.

**Enfin, l'animateur a le devoir de ne pas se dérober devant des comportements à risques pouvant mettre en danger l'intégrité morale et physique de l'enfant, du jeune, du groupe ( violences, toxicomanie.....).**

L'animateur sera certainement interpellé par l'enfant ou le jeune sur des questions d'actualité, des faits de société.

Les associations missionnées pour l'information auprès des jeunes peuvent également être des personnes ressources à solliciter.

Quelque soit le lieu, la mission de la structure, l'enfant a besoin de sentir de la **cohérence**, de la **continuité** dans le discours de l'adulte qui se mobilise pour lui.

## II- LA PETITE ENFANCE DE 0 A 3 ANS

### 1- Animer un lieu d'accueil

Professionnels de l'accueil à domicile, enfants et parents se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux.

La mission d'animation reste centrale pour caractériser la vocation qualitative du service.

Elle vise le maillage d'un réseau de professionnels, d'un réseau de parents et d'un réseau de partenaires.

Elle repose sur une approche collective du public concerné par l'organisation de temps d'échanges pour les professionnels, les familles, d'activités d'éveil pour les enfants.

#### ↳ **Les temps collectifs :**

Ceux-ci regroupent régulièrement les Assistantes Maternelles (AM) accompagnées d'enfants et / ou les familles, autour de réunions à thèmes, de fêtes. L'accord des parents – dûment formalisé – est recommandé pour autoriser la fréquentation du lieu d'accueil par les AM et les enfants.

#### ↳ **Les activités d'éveil**

#### ↳ **Le décloisonnement entre modes d'accueil :**

L'activité du Lieu d'Accueil Petite Enfance (LAPE) doit s'inscrire dans son environnement et prendre appui sur les ressources locales, pour faciliter les transitions qui marquent le parcours de l'enfant et contribuer à une continuité de service aux familles.

Il s'agit d'amener AM et enfants à fréquenter les équipements de la Commune et à établir des passerelles avec l'école maternelle et l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

### 2- Contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel

Le LAPE n'exerce aucun contrôle de l'activité des professionnels en charge de l'enfant. Sa fréquentation basée sur le volontariat s'appuie sur la construction d'une dynamique. C'est donc en complémentarité avec les missions des services de PMI que le lieu d'accueil a pour vocation à intervenir, et en aucun cas, en substitution.

Les activités proposées favorisent les échanges, le partage d'expériences, interrogent les pratiques, sensibilisent au besoin de formation et participent à la construction d'une identité professionnelle.

Le lieu d'accueil favorise ainsi les interactions qui complètent les modules de formation obligatoire organisés et financés par le Conseil Général. L'intervention des animateurs dans la formation des AM est recommandée car elle permet de faire connaître le service.

### 3- Les objectifs

- Offrir un espace d'accueil pour les enfants en vue de favoriser la rencontre entre pairs en proposant des activités ludiques.

- Accueillir les familles dans le souci de préserver, soutenir ou restaurer la fonction parentale.
- Permettre aux enfants et aux parents de s'éloigner sans trop d'inquiétude
- Permettre aux enfants
  - de développer à leur rythme toutes leurs facultés dans un univers riche et adapté
  - de vivre une vie de groupe, préparatoire à leur future entrée dans le monde scolaire : respect d'un certain nombre de règles de vie, gestion de la relation aux autres
- Aider les parents et les AM à accompagner les enfants dans ce processus de socialisation.

En résumé, ces objectifs qui représentent des contrats que l'on se fixe, doivent être assortis de moyens et seront finalement soumis à une évaluation en vue d'éventuels réajustements.

#### 4- La réalisation d'une structure multi-accueil en septembre 2012

Comme son nom l'indique, le terme multi-accueil désigne un lieu où des accueils variés sont envisageables, soit en ce qui concerne le rythme des venues (1 heure à 50 heures), soit par la notion de placement régulier (réservé) ou ponctuel (non réservé) ou encore par l'âge des enfants. C'est la réunion à l'intérieur d'une structure de modes de fonctionnements variés. En fait, dès que le projet d'établissement soutient les orientations choisies, toutes les combinaisons entre ces différents types de structures sont envisageables.

L'application de ces notions laisse possible une innovation, une créativité des structures en fonction des spécificités des lieux, des populations.

L'adaptabilité, la réactivité sont des concepts fondamentaux. Un regard global sur les événements est indispensable. C'est le principe consistant à apporter une réponse adaptée à chaque situation donnée en tenant compte de l'ensemble des facteurs environnementaux qui interfèrent.

Le multi-accueil introduit une modification de positionnement des structures petite enfance et du personnel qui y travaille. Nous passons d'une situation où les parents, avant 2000, devaient justifier d'une occupation assimilée au travail pour bénéficier d'un accueil long. Aujourd'hui, il leur est reconnu un espace leur permettant de profiter de temps pour eux, hors de la présence de leur enfant, partant du principe que ce bien-être leur permet de mieux vivre leur parentalité.

### III – L'ENFANCE DE 3 A 11 ANS

*Cette œuvre d'éducation s'inscrit dans une démarche de continuité, de complémentarité avec la famille, en cohérence avec l'école et dans le respect du rythme de l'enfant.*

Nos lieux d'accueil peuvent constituer pour des parents, notamment de jeunes parents des appuis précieux dans leur rôle d'éducation.

Leur demande concerne bien souvent le besoin de socialisation de leur enfant avec le souci que son individualité soit respectée.

Cette demande, tout à fait légitime, doit pouvoir **s'exprimer librement** au sein de nos structures.

**Les échanges avec les parents** seront donc encouragés individuellement et collectivement.

Le respect des **individualités** en tant que différence doit être prise en compte comme un **enrichissement** pour le groupe ; de même que le groupe concourt à l'épanouissement de la personne.

Les activités proposées ne peuvent être efficaces qu'en tenant compte des rythmes de vie des enfants.

Les structures s'équiperont donc de manière à ménager des temps de repos, des lieux d'isolement.

Elles veilleront à adapter les activités en fonction de **l'âge** des enfants, afin qu'ils ne se retrouvent pas confrontés à des activités inabordablement physiquement ou intellectuellement, ou au contraire, trop simples, et de ce fait démotivantes.

#### 1- Respect du rythme de l'enfant

##### ↳ *L'accueil et la collation :*

L'accueil a lieu le matin à partir de 07h15 ; jusqu'à 08h45 en périscolaire ; 09h15 les mercredis et vacances scolaires.

Ce moment permet à chaque enfant d'arriver et de s'installer à son rythme, de retrouver ses copains et les animateurs. Il a la possibilité de choisir entre diverses activités.

L'animateur est disponible et à l'écoute de chaque enfant afin de permettre un accueil individualisé. Son rôle est de permettre à chacun de se « retrouver » dans le lien. Cela peut passer par la discussion avec un enfant, jouer avec un autre, lire une histoire, la rencontre de plusieurs enfants autour d'un jeu de société... sans oublier d'être disponible auprès des parents.

Le temps d'accueil permet également de faire le lien entre le milieu familial et la vie à l'ALSH.



↳ *Les activités :*

Elles sont un puissant facteur pour le développement de l'individu. C'est à l'agir que l'enfant va se construire, apprendre à maîtriser son environnement.

A l'opposé d'une conception occupationnelle ou de consommation, les activités mises en place répondent au mieux aux besoins des enfants.

L'activité est une interaction entre la personne et le milieu (environnement, cadres de vie, outils et matériaux, autres enfants et adultes...).

La démarche de projet individuel ou collectif est favorisée et les activités s'inscrivent dans une « chaîne » afin de leur donner du sens (une activité peut en déclencher une nouvelle).

↳ *La fin de journée :*

C'est le temps d'accompagnement à la séparation avec le groupe. C'est le moment de l' « au revoir », de la liaison entre l'ALSH et la vie familiale. On se quitte pour mieux se retrouver la prochaine fois.

Les enfants ont la possibilité de faire des activités autonomes ; les animateurs restent disponibles auprès des enfants.

## IV – LA JEUNESSE DE 11 A 18 ANS

### 1 - Education à la citoyenneté

Enfin, **consciente que l'avenir ne saurait se construire pour les jeunes sans les jeunes**, la Municipalité souhaite que dans ses structures d'animation une place de choix soit réservée à **l'éducation à la citoyenneté** et notamment en faveur des **adolescents**

↳ Club ados comme lieu **d'apprentissage et d'entretien du lien social**, notamment **inter-générationnel**, et d'éducation à la **citoyenneté**.

S'inspirant des valeurs éducatives déjà développées, il conviendra donc de :

- Reconnaître, valoriser et développer leurs formes d'**expression** et de **communication**
- Savoir repérer et favoriser leur besoin de rencontres et d'**échanges**, les aider à s'organiser et favoriser la **coopération** inter communale
  - ↳ Tournoi de football, carnaval (...)
- **Tenir compte de leur besoin de se projeter, de s'identifier, et leur proposer des modèles positifs en favorisant des débats, conférences ou sorties**

- Développer leur connaissance de la **vie associative** en profitant de la richesse de notre tissu associatif local et donc de mettre en place des passerelles d'accès avec nos associations de loisirs communales.

Dans un souci d'éducation à la citoyenneté, il conviendra de :

- Encourager l'**entraide**, le partage dans le groupe, de **définir ensemble** des règles de vie et de les respecter; des séjours favorisent l'émergence de ces valeurs
- Reconnaître et faire respecter l'**environnement**, considérer notre environnement comme un privilège à sauvegarder
- Faire découvrir les actions de **solidarité** communales, départementales et nationales et montrer aux adolescents comment ils peuvent devenir eux aussi des acteurs de la solidarité, de leur donner envie de venir en aide aux autres et de se valoriser à travers ces actions
  - ↳ Téléthon, Marché de Noël (...)
- **Pérenniser l'engagement, la représentativité** en prenant place auprès des adultes élus dans certaines commissions communales et de ce fait compléter et concrétiser les cours d'éducation civique dispensés au collège et au lycée
  - ↳ Comité de jeunes.

Chaque individu doit devenir un citoyen à part entière, engagé et critique en tant qu'acteur du développement du milieu dans lequel il vit.

Les objectifs généraux :

- Permettre aux enfants et aux jeunes de s'épanouir et de construire une vie dynamique et enrichissante propre à favoriser le développement de leur milieu
- Favoriser le lien social en renforçant les solidarités, les relations inter-générationnelles, les partenaires divers, les échanges de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être
- Favoriser l'implication, la prise d'initiatives et la prise de responsabilités des enfants et des jeunes dans leurs projets et dans la participation citoyenne
- Inciter à la créativité et de développer toute formes d'expression individuelle et collective
- Promouvoir l'accès à la culture et au sport pour tous
- Favoriser la découverte de tout environnement naturel, géographique, social, culturel, virtuel.

Au travers de ces orientations, les activités doivent également préserver la notion d'enfance ; de plaisir, d'épanouissement, de jeux et de rêve.

## 2- La Prévention spécialisée

### ↳ **Public cible :**

La prévention spécialisée a pour mission de prendre en charge prioritairement les adolescents ou jeunes adultes de moins de 21 ans manifestant par leur comportement une rupture avec la société (mal être, désœuvrement, agressivité, drogue, violence). Ces comportements s'accompagnent ou procèdent d'un désintérêt manifeste pour les institutions traditionnelles de notre organisation sociale (famille, école, travail). En outre, ces jeunes ne sont pas atteints par les actions éducatives classiques ou autres services offerts à la population (loisirs, sports, formation professionnelle).

### ↳ **Mission :**

L'objectif de la prévention spécialisée est d'aider, par une relation éducative, ces jeunes à rétablir le lien rompu avec leur environnement.

### ↳ **Modalités :**

Le travail de rue doit être le mode principal d'intervention des éducateurs. La prévention spécialisée n'a pas vocation à gérer des activités régulières. Elle prend appui, pour son action éducative, auprès des jeunes sur l'ensemble des structures éducatives et de loisirs existant sur le territoire de son action.

L'action vise à remettre en liaison les jeunes avec l'environnement institutionnel, cette action de médiation peut s'inscrire dans une certaine durée afin de permettre à la personne de progresser selon ses potentialités.

La disponibilité de l'éducateur et la réciprocité dans l'échange sont les conditions de cet engagement personnalisé. Les horaires sont souples et s'adaptent aux besoins des jeunes ainsi qu'aux nécessités de terrain. Les lieux de rencontre sont les lieux de vie des jeunes ou ceux que l'intervenant peut choisir avec eux.

Les éducateurs de prévention doivent toujours et sans ambiguïté se situer du côté de la loi et viser à la faire respecter tant vis-à-vis des exclusions ou discriminations dont les jeunes peuvent être victimes que vis-à-vis des actes de délinquance qu'ils peuvent commettre.

Participant aux missions de l'aide sociale à l'enfance, les membres de l'équipe sont tenus au secret professionnel en application des dispositions de l'article L226-13, L 226-14 et L 434-3 du Code Pénal.

Dans ce cadre, la prévention spécialisée respecte l'anonymat des jeunes et leur libre adhésion aux actions engagées.

### ↳ **Partenariat et travail en réseau :**

Les interventions de prévention spécialisée sont menées en complémentarité avec les politiques de prévention primaire développées par l'ensemble des institutions et associations (petite enfance, éducation, action culturelle, animation...).

L'action de prévention collabore avec toutes les instances mettant en œuvre l'insertion sociale et professionnelle notamment par l'orientation des jeunes vers les dispositifs de droit commun.

Les équipes de prévention peuvent être à l'initiative de projets de développement social dont elles ne sauraient cependant être le support de gestion.

### ↳ **Méthodologie d'intervention :**

L'intervention éducative et sociale en faveur des jeunes est fondée sur une action de proximité, une pratique de terrain :

- En privilégiant la présence sociale, le travail de rue sur les lieux, aux heures et jours (notamment le week-end et période de vacances scolaires) où les jeunes se rassemblent et circulent spontanément
- En soutenant et renforçant la fonction de responsabilité parentale
- En favorisant l'intégration scolaire
- En suscitant l'insertion sociale et professionnelle
- En visant au développement de la citoyenneté.

### ↳ **La commande publique de la Commune :**

Dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> convention signée le 1<sup>er</sup> janvier 2003, la Prévention Spécialisée est bien positionnée comme une pratique d'action sociale dans le cadre des missions de l'aide sociale à l'enfance.

Ce relais permet une présence éducative sur la commune lors de problèmes posés par des groupes de jeunes.

Par ailleurs, un appui ponctuel est envisagé en direction des équipes d'animation du Service Enfance – Jeunesse.

## **V – LES ACTIONS TRANSVERSALES**

### *1- Harmonisation entre temps scolaire, périscolaire & extrascolaire*

Concertation avec les équipes pédagogiques des deux établissements scolaires de notre commune.

Les ateliers proposés à l'ALSH devront s'inscrire dans un enrichissement, un approfondissement des acquis scolaires notamment en matière culturelle, artistique, sportive.

Les activités périscolaires devront tenir compte du rythme quotidien imposé à l'enfant : école, restauration scolaire, études surveillées...

↳ Trouver une meilleure cohérence des différents temps fondamentaux de l'enfant et du jeune : familles, centre de loisirs, école, associations...

↳ **Transmission des projets**

\* D'écoles au directeur des ALSH

\* Pédagogiques aux écoles.



**Les projets pédagogiques** tenant compte des souhaits et des besoins des enfants et des ados sont définis par les équipes d'animation, en référence au Projet Educatif. Les parents seront tenus informés de la définition et de la mise en œuvre de ces projets.

Chaque projet pédagogique doit apporter des précisions en ce qui concerne :

- Les modalités d'accueil et de vie des enfants
- L'utilisation des installations et des espaces
- La collaboration avec les intervenants extérieurs à l'équipe d'animation permanente, qui ne peut en aucun cas être déchargée de ses responsabilités permanentes d'encadrement.

Toute modification importante du projet pédagogique initial doit être portée à la connaissance des partenaires concernés et validée par l'autorité hiérarchique, dans le cadre de la Commission Enfance – Jeunesse – Animation.

L'équipe de direction des ALSH a la charge de le présenter, en conformité avec le Projet Educatif et à une série d'intentions auxquelles nous sommes attachés :

- La participation des enfants
- ↳ Sont ils perçus comme acteurs ou simples consommateurs ?
- La coopération avec les parents
- ↳ Sont ils associés ou pas ?
- L'organisation et la qualité des activités
- ↳ Sont elles bâties comme un emploi du temps scolaire ?

## 2- L'éducation à la santé

**Définition de l'OMS (1946)** : « La santé est un état complet de bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

Si les collectivités n'ont pas directement compétence pour faire de l'éducation à la santé, nombre de leurs actions s'inscrivent dans des logiques de prévention.

Les structures municipales de l'enfance participent à des degrés divers à l'épanouissement des jeunes.

Exemples :

↳ **La restauration scolaire** : Proposer des menus équilibrés et variés, des animations autour de l'équilibre alimentaire, organiser des repas à thème (...) sont autant d'occasions d'éveiller l'intérêt des enfants.

↳ **Le respect des rythmes de l'enfant.**

La santé des jeunes est une source de préoccupation pour les parents et les intervenants auprès des jeunes.

A ce titre, la prévention ne se limite pas au domaine de la santé mais à l'accompagnement vers l'âge adulte.

L'adolescence est l'âge du devenir, celui où l'on se confronte, s'affronte et se cherche, celui où l'on prend des risques ou transgresse, avec parfois la nécessité de se retrouver face à des adultes capables de redéfinir les limites.

Notre structure pour adolescents est un lieu de socialisation par l'apprentissage des règles, le respect des autres...

Les animateurs sont des médiateurs : ils informent, orientent en fonction des demandes et doivent travailler en réseau avec d'autres structures ou associations qualifiées dans la prévention et/ou l'éducation à la santé.

L'ensemble des actions menées permettra à nos jeunes de développer des compétences psychosociales, c'est-à-dire des compétences de vie (adopter un comportement favorable à la santé et au bien-être, développer des stratégies d'adaptation, faire des choix éclairés...).

### 3- Les actions transversales

- L'intergénérationnel
- Le rôle et l'implication des parents, des grands-parents
- La politique Vie Associative & Sportive
- L'organisation de séjours
- (...)

## CONCLUSION

Cela suppose au sein du service municipal la recherche d'un fonctionnement permettant :

- un travail concerté pour l'élaboration des différents projets
  - une **évaluation** régulière
  - une **analyse** des difficultés rencontrées
  - **l'identification d'un réseau de partenaires** qui pourrait relayer l'équipe devant des difficultés relevant de la prévention, de la protection de l'enfance
- } Le Comité d'usagers
- ↳ Convention avec l'AJD sur la Prévention spécialisée.